

Plan d'action départemental du Gers de restauration de la sécurité du quotidien



Plan d'action départemental du Gers de restauration de la sécurité du quotidien

Plan d'action départemental (du Gers) de restauration de la sécurité du quotidien

Objectif : Assurer une plus grande sécurité au quotidien pour la population gersoise en adaptant les dispositifs de surveillance et en intensifiant les actions de prévention et de répression

Édito Bruno Retailleau Ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

résumé de l'édito



Le texte présente une initiative gouvernementale visant à améliorer la sécurité quotidienne en France à travers des plans départementaux. Ces plans, élaborés par les préfets avec les forces de l'ordre et d'autres acteurs locaux, reposent sur le principe de subsidiarité, permettant des actions adaptées aux réalités locales. Chaque département a réalisé un diagnostic pour cartographier la délinquance et lancer des actions ciblées. Les stratégies incluent une présence accrue des forces de l'ordre, une concentration sur les zones à risque, et une collaboration avec la justice et les maires. L'objectif est de garantir l'ordre républicain et de protéger tous les citoyens, en répondant aux attentes des Français en matière de sécurité. Le texte salue également le travail des agents du ministère de l'Intérieur qui mettent en œuvre ces plans.

Résumé du Plan d'Action Départemental de Restauration de la Sécurité du Quotidien dans le Gers

Contexte et Diagnostic : Le préfet du Gers présente un plan d'action pour améliorer la sécurité quotidienne, basé sur une circulaire du 19 novembre 2024. Un diagnostic territorial a été réalisé, identifiant les zones sensibles, les risques de radicalisation, et les sites industriels et culturels à protéger. Une attention particulière est portée aux événements festifs et à la délinquance persistante, notamment les cambriolages, vols dans les exploitations agricoles, et trafics de stupéfiants.

Moyens et Partenariats : Recensement des forces de sécurité disponibles (Gendarmerie, Police Nationale, polices municipales, sociétés de sécurité privée). Renforcement des partenariats avec élus, collectivités, services de l'État, associations, et citoyens.

Mesures Opérationnelles : Présence accrue des forces de l'ordre : Maintien et renforcement des patrouilles, notamment dans les zones sensibles. Contrôles d'identité et de véhicules, intensification des contrôles dans les transports en commun et sur les axes routiers.

Lutte contre la délinquance d'appropriation : Pérennisation du groupe d'enquête contre les cambriolages (GELAC). Renforcement de la participation citoyenne et des dispositifs de prévention.

Lutte contre les stupéfiants : Poursuite des opérations de lutte contre les stupéfiants et renforcement des contrôles routiers. Actions de prévention dans les établissements scolaires et associations sportives.

Protection des plus vulnérables : Renforcement de la formation des effectifs pour la prise en charge des victimes. Création d'un poste supplémentaire d'intervenant social en Police et Gendarmerie.

Sécurisation des mobilités : Présence dissuasive sur les axes routiers secondaires. Renforcement des actions de prévention et répressives contre les comportements irresponsables sur la route.

Synergies et continuum de sécurité : Renforcement des liens avec les élus, collectivités, citoyens, et société civile pour mieux prévenir et réprimer la délinquance.

Pour en savoir plus voir la pièce jointe : Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien